

Conseil d'Administration
du 21 mai 2010

Procès-verbal

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CA du 7 mai 2010 ;
 - Délibération sur la demande de passage au RCE ;
 - Délibération sur les tarifs 2010-2011 de la formation continue ;
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- Collège A : M. Jean D'ALMEIDA, M. Dominique DEROZIER, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT-ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS,
- Collège B : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- Collège BIATOSS : M. Eric NOEL, M. Claude VIEVILLE, M. Yves NOEL,
- Collège USAGERS : M. Geoffrey BOSSU, Mlle Elena SOFLAU,
- Personnalités extérieures : M. Bruno DESPREZ, M. Thierry LEPERS.

Etaient excusés (et Procurations) :

- M. Nicolas POSTEL (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- M. Pierre DE SAINTIGNON (Conseil régional) (procuration à M. le Président)
- M. Michel-François DELANNOY (LMCU) (procuration à Francis GUILBERT)
- Mme Marie-José AYMÉ (procuration à Thierry LEPERS)
- Mme Monique FOUILHOUX (UNSA) (procuration à Yves NOEL)
- M. Didier LOUVET (CGT) (procuration à Jérôme RIEDI)
- M. Nomane ABASSI (procuration à Elena SOFLAU)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

- Représentant de Mme le Recteur-Chancelier des universités : M. Didier DEROUILLERS,
- Vice-président du Conseil d'Administration : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président de la Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR,
- Directeur général des services : M. Patrice SERNICLAY,
Agent-comptable : M. Jean-Luc BELLOUIN,

Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance : M. Xavier FURON,
Responsable de la Cellule Budget : Mme Joëlle EMPIS,

- Directrice du SUDES : Mme Martine CARETTE.

Le conseil débute à 14 h 15.

Le président présente au conseil l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration et accueille Eric NOEL nouveau représentant du collège BIATOSS au titre de la liste SGEN-CFDT en remplacement de Catherine SION.

1) Approbation du procès-verbal du CA du 7 mai 2010

Deux propositions de modification ont été formulées, l'une par Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) concernant une erreur relative aux procurations, l'autre par Yann SECQ (O&I). Ce dernier souhaite que, page 9 § 3, après « suivi du CUEEP », le reste de la phrase soit remplacé par : « estimant que le suivi au niveau des élus, au travers de la commission des finances, n'est pas suffisant ». Il précise qu'en effet, ses propos remettaient pas en doute le fait que la direction assure un réel suivi de la situation du CUEEP, mais qu'il souhaitait une implication plus importante d'instances collégiales dans ce suivi. Il tient, par ailleurs, à remercier les personnes qui travaillent à la rédaction de procès-verbaux retraçant fidèlement les échanges ayant eu lieu en séance. Il espère que ceux-ci sont largement consultés par les personnels et souhaite, à ce sujet, pouvoir disposer de statistiques concernant la consultation desdits documents.

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal du CA du 7 mai 2010 au vote du conseil :

Approuvé par 17 voix pour et 2 non prises de part au vote (délibération n° 2010-20).

2) Délibération sur la demande de passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE)

Le président précise que ce point fera l'objet d'une discussion qui se déroulera en quatre étapes : Dans un premier temps, il présentera les éléments qui motivent la proposition de passage aux RCE au 1^{er} janvier 2011 plutôt qu'au 1^{er} janvier 2012. Dans un deuxième temps, le directeur général des services fera une présentation juridique et technique de ce passage aux RCE et exposera la situation de la préparation des services à cette évolution. Ensuite un débat aura lieu sur le sujet, puis enfin, la question de ce passage aux RCE sera soumise au vote du conseil.

A titre liminaire, le président souhaite faire une déclaration solennelle qu'exige le sujet mis au débat du conseil :

« Il est de la responsabilité politique du président et de son équipe de mener à bien le chantier complexe des RCE, dans un double contexte :

- *Celui d'une loi qui régit les universités françaises et qui impose en particulier l'acquisition de compétences nouvelles, au plus tard le 1^{er} janvier 2012.*
- *Celui d'une démarche particulière de l'université Lille 1 qui développe un modèle spécifique de gouvernance, ce que constatent bien l'AERES et l'audit de l'IGAENER, et qui mène une politique affirmée et, à maints égards novatrice, pour réaliser de façon exigeante ses*

missions de service public, pas seulement dans les champs de la recherche, de la formation tout au long de la vie, de la vie étudiante, mais aussi dans ceux de la politique sociale, de la politique de l'emploi.

La question qui est posée aujourd'hui n'est pas de savoir si Lille 1 acquière des compétences supplémentaires, notamment en matière de politique des emplois, en matière de gestion de la masse salariale. Cette question est déjà tranchée par la loi. La question est de savoir si elle le fait au 1^{er} janvier 2011 ou au 1^{er} janvier 2012.

Ma réponse à cette question, la proposition que je fais au CA est de choisir la date du 1^{er} janvier 2011.

1°) Parce qu'il s'agit fondamentalement de savoir comment on met en œuvre ces compétences nouvelles et que là différents choix peuvent être faits par les universités. Celui que propose la présidence pour Lille 1 est de poursuivre la politique en cours et de conforter le modèle spécifique de Lille 1. Pour le garantir, une charte est proposée. Cette charte prend des engagements sur le maintien des emplois de titulaires, mais aussi sur la poursuite de politiques spécifiques à Lille 1 : la politique des emplois contractuels (stabilité des emplois, mise en œuvre d'un contrat garantissant aussi une évolution indiciaire, un régime indemnitaire ; la politique de formation), la politique indemnitaire (alignement sur le meilleur régime indemnitaire pour les différentes catégories de personnel, augmentation de l'enveloppe indemnitaire), la politique sociale, la politique de formation des personnels. Sur cette charte, je peux m'engager aujourd'hui ; je ne pourrai pas le faire fin 2011 à quelques mois de l'échéance de mon mandat.

2°) Parce que le chantier est complexe et qu'il doit être mené sur deux années. Il suppose non seulement une phase de préparation, qui est largement engagée, qui doit être confortée, et qui s'accompagne d'une phase de négociation avec le ministère, mais aussi une phase de mise en œuvre qui n'est pas seulement technique car elle requiert un pilotage politique. Ce pilotage politique doit être totalement assumé par la présidence actuelle : choix d'organisation budgétaire, mise en œuvre de la politique sociale, politique salariale et indemnitaire, politiques de l'emploi.

3°) Parce que paradoxalement le passage aux RCE nous donne des marges de manœuvre supplémentaires pour conforter ces politiques :

- En matière de politique des emplois, dès la campagne de cette année, puisque les choix concernant la nature et les affectations des emplois nous appartiendront totalement. Nous n'aurons plus à négocier avec le ministère sur les mises au concours, sur les opérations de transformation et de re-pyramidage qui permettent de mieux accompagner nos missions, mais aussi de résoudre des situations particulières de personnels. Sur ces opérations de re-pyramidage, nous avons été très médiocrement accompagnés, tant en 2009 qu'en 2008 ;*
- En matière de financement des politiques relatives à l'emploi, à la formation, à la politique sociale, puisque la gestion de la masse salariale nous permet de disposer de la masse salariale non utilisée. Nous pourrions ainsi mobiliser 0,8 à 1% de la masse salariale pour ces politiques. Il s'agit d'une estimation basse parce que nous sommes déjà très performants en matière d'utilisation de nos supports d'emplois.*
- Il appartiendra à l'établissement de décider si d'autres politiques peuvent être accompagnées.*
- Les obligations que nous aurons à satisfaire, comme le recours à un commissaire aux comptes (100-160 K€), permettent une meilleure gestion dans l'accompagnement de nos missions et auraient dû être envisagées de toute façon. Elles ne viennent pas grever les renforcements des politiques évoquées.*

4°) Parce que, et cela doit être sans ambiguïté, nous sommes prêts. Cela a été clairement dit par la DGESIP et la DAF, devant le représentant du recteur, devant l'agent comptable, devant les chefs de service. Les rapports d'audit marquent des exigences très fortes, pointent des forces, des faiblesses, des points à améliorer, certains rapidement, d'autres progressivement. Ils sont partout, pour toutes les universités, avec la même tonalité. Ce que disent la DGESIP et la DAF, c'est que les rapports pour Lille

1 la positionnent parmi les universités qui ont su le mieux organiser et mobiliser leurs services administratifs, pas seulement pour les RCE, mais plus fondamentalement pour assurer le pilotage de l'université.

- Ce n'est pas étonnant sur le plan de l'organisation, parce que cela fait plusieurs années que nous y travaillons, pas au premier chef pour satisfaire les obligations d'une loi, mais plus fondamentalement pour assurer au mieux nos missions.
- Ce n'est pas étonnant sur le plan de la mobilisation : nos collègues sont dévoués, ont le sens du service public et ont l'expérience de démarches de projets complexes et lourds, avec SIFAC, mais aussi avec le travail fait autour de l'organisation des services de l'emploi, de la logistique, des finances. Il y a là une dynamique, une démarche de projets, une implication qu'il faut impérativement ne pas casser. Ainsi, depuis le rapport d'audit, le travail a continué et sur les points qu'il fallait impérativement satisfaire, nous avons fortement progressé et nous satisferons donc les exigences du ministère. Rappelons simplement que nous assurons déjà la paie de tous les personnels contractuels, une grande part du processus de paie des personnels titulaires et qu'il n'y a aucun doute à avoir sur notre capacité à faire. Pour le reste, notre capacité de pilotage, et j'entends ici celle du président, celle des conseils, celle des responsables de composante, s'est très grandement améliorée et le travail continue. Ceci aussi est une condition nécessaire pour l'exercice de notre mission de service public.

Ne nous trompons pas, Lille 1 est exemplaire par sa capacité à maintenir et développer un modèle de gouvernance qui respecte la culture et les valeurs universitaires et qui est efficace, comme le montrent les évaluations de toutes sortes. S'il y a un bastion à défendre, c'est bien celui-là. »

Le président donne la parole au directeur général des services afin qu'il présente les aspects techniques du passage aux RCE.

Le directeur général des services précise qu'il fera tout d'abord un point sur ce que sont les RCE et sur les enjeux de celles-ci pour ce qui concerne le fonctionnement de l'université. Un état de la préparation des services sera ensuite présenté. Les derniers points abordés constitueront un focus sur l'accompagnement ministériel et l'audit de l'IGAENR, notamment en ce qui concerne les prescriptions « A » par lesquelles l'Inspection a souligné les points essentiels auxquels il fallait répondre avant le passage aux RCE.

Il rappelle qu'aux termes de la loi du 10 août 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), les universités peuvent demander à bénéficier des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ; ces dispositions s'appliquant de plein droit à toutes les universités à l'issue d'un délai de cinq suivant la publication de la loi. L'objet de la délibération soumise au vote du conseil est donc bien de savoir si ce passage aux RCE, après le feu vert du rapport d'audit et de la mission ministérielle, se fera à compter du 1^{er} janvier 2011, plutôt qu'au 1^{er} janvier 2012, date à laquelle la loi s'appliquera de toute façon.

Le directeur général des services met en exergue le décret financier du 27 juin 2008 qui change de façon profonde l'organisation budgétaire. Ce décret prévoit notamment que la dotation de masse salariale est assortie de deux plafonds : un plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement et un plafond d'emplois fixé par l'Etat pour les emplois financés par lui. Cette dotation globale est définie par engagement contractuel dans le cadre du contrat quadriennal, sous réserve des lois de finance annuelles. Ces engagements contractuels sont associés à un renforcement des contrôles, notamment ceux du recteur-chancelier, avec le conseil du TPG (notion nouvelle de "soutenabilité" des décisions de l'université). A ce contrôle s'ajoute un avis présenté annuellement devant le CA consistant en une certification des comptes par un commissaire aux comptes dont l'indépendance est garantie. S'agissant de cette masse salariale, la différence majeure avec le système actuel consiste en ce que l'argent afférent à cette masse ne sera plus dans la caisse du TPG, la masse salariale étant déléguée à l'établissement pour inscription à son budget. On aura donc désormais à se préoccuper du suivi technique de cette masse salariale. Le rôle du CA sera

renforcé quant à la mise à disposition d'informations concernant la masse salariale et le plafond d'emplois, et quant à la portée de ses décisions sur ces domaines.

S'agissant des enjeux du passage aux RCE, il est expliqué que la partie décisionnelle relative aux ressources humaines est fortement renforcée. L'Etat va, par arrêté, transférer à l'université la maîtrise de la gestion de l'ensemble des emplois de fonctionnaires compte tenu de la masse salariale dont est doté l'établissement. Le mouvement de déconcentration des actes de gestion des personnels, engagé depuis dix ans, va se poursuivre. Ainsi, l'enveloppe en matière de primes sera désormais intégrée à la masse salariale globale, l'université ayant ainsi la maîtrise de sa politique de primes ; l'université pourra par ailleurs créer un système d'intéressement pour améliorer la rémunération des agents. L'établissement pourra recruter des agents contractuels, ce qui était déjà possible pour les BIATOSS de catégorie A, mais également pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche, après avis du comité de sélection concerné.

Pour ce qui concerne les marges de manœuvre, la masse salariale inemployée pourra alimenter des dépenses de fonctionnement ou d'investissement, ce qui suppose une capacité nouvelle à prévoir et à suivre les dépenses de personnels.

En termes d'expertise administrative, les métiers globalement ne changent pas : on fait toujours de la gestion de personnels et de la gestion de paye, mais les deux métiers sont rapprochés pour n'en faire qu'un seul (gestion intégrée), ce qui nécessite de la formation. On doit par contre créer de nouveaux métiers d'aide au pilotage, de suivi spécialisé de la masse salariale et du plafond d'emplois et de contrôle interne comptable et financier. Enfin, les responsabilités de gestion entre services centraux et composantes sont redéfinies.

S'agissant de la préparation des services, une démarche de projet a été mise en place et a démarré à partir de mars/avril 2009 avec les services du pôle ressources humaines. En novembre et décembre 2009, un audit de l'IGAENR a été réalisé. La démarche de projet s'est poursuivie le 15 janvier 2010 avec un comité de pilotage et quatre groupes de travail sur les chantiers en cours (relations composantes / services centraux, cœur de métier, système d'information – aide au pilotage, aménagement de l'espace professionnel – aspects logistiques.

Par ailleurs, le processus de paie change de façon fondamentale (simplification et rationalisation du système, outil de gestion de la paie unique...).

Le comité de pilotage réuni le 17 mai 2010 a conclu que la première phase de la démarche était bouclée : la démarche institutionnelle est calée (réunions de la commission des finances, du CTP et aujourd'hui du CA), les répartitions de responsabilités de gestion entre services centraux et composantes (et notamment l'IUT) sont définies et les choix stratégiques sont faits. Le choix des outils (WINPAIE comme outil unique de gestion, l'entrepôt de données comme élément unique de source d'information) est fait ; les processus métiers ont été clarifiés ; les nouveaux organigrammes ont été réalisés ; les recrutements seront opérationnels pour le mois de septembre ; le plan de formation est lancé ; les objectifs en matière d'aide au pilotage sont atteints ; le calendrier de la deuxième phase est précisé dans ses aspects les plus techniques.

Le directeur général des services présente un point sur la visite de la délégation ministérielle du 11 mai 2010, laquelle conclut favorablement pour le passage de Lille 1 aux RCE compte tenu du rapport d'audit, lequel, comparé aux autres rapports, est très bon. La conséquence concrète de cette visite, si le vote du CA est favorable, sera une transmission à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministre du budget d'une note de synthèse concluant sur la capacité de Lille 1 à passer aux RCE, préalable obligé à la prise d'un arrêté conjoint aux deux ministres transférant à l'université la masse salariale et l'autorisant à gérer les emplois.

Après cette présentation, le président lance le débat.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) précise à titre liminaire que le SNESUP-FSU a beaucoup participé à la discussion, non seulement au CA, mais aussi au sein de la commission des finances et du CTP. Il regrette à ce sujet, qu'une fois de plus, le compte-rendu du CTP ne soit pas remis aux élus du CA, ce qui pose la question de l'intérêt de la consultation de cette instance. Il donne ensuite lecture de la déclaration présentée par le SNESUP-FSU :

« La direction voudrait faire passer le vote d'aujourd'hui comme purement technique : à savoir une simple question de calendrier pour opérer le basculement de Lille 1 aux responsabilités et compétences élargies. Elle nous vend donc un millésime 2011 plutôt que 2012 afin de libérer les futures équipes candidates à la présidence de 2012 du handicap de mettre en place les RCE ; d'accéder à des marges de manœuvre financières nouvelles (sans grande précision sur la balance coûts/bénéfices escomptée) et, pour cela, entend rassurer les élus sur un audit de l'IGAENR guère élogieux.

Parallèlement, la direction refuse d'évoquer des arguments en faveur de 2012, comme un temps de préparation supplémentaire, des améliorations dans la prise en charge, par le ministère, de certains actes décentralisés...

Pour nous, la question posée est d'abord politique. Ce passage anticipé aux RCE constituerait une accélération de la mise en place définitive de la loi LRU à Lille 1.

Il convient donc de rappeler les conséquences nocives de cette loi pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche qui ont été dénoncées et combattues ces deux dernières années par un large rassemblement du monde universitaire. En cette enceinte même, une motion demandant l'abrogation de la loi LRU avait soulevé la colère du recteur.

La loi LRU, suite au passage aux RCE, permet la réduction du nombre de postes de fonctionnaires qu'il s'agit de faire avaliser par les universités elles-mêmes via les contraintes de la gestion du budget global ; l'érosion du statut même de fonctionnaire ; la généralisation de la précarité ; la modulation des services d'enseignement ; la dévolution du patrimoine immobilier ; de compenser le désinvestissement de l'Etat par la recherche de financements extérieurs et l'augmentation à terme des droits d'inscription ; la mise en concurrence des universités et la concentration des moyens sur quelques pôles d'excellence...

Voter le passage anticipé aux RCE serait faire allégeance à l'idéologie de la loi LRU et cautionner son application.

Face à cette question politique, le seul élément de réponse de la direction est une proposition de charte restreinte en contenu. Il convient de rappeler qu'une charte adoptée par le CA n'est pas contraignante et n'offrira donc aucune garantie pour l'avenir, puisqu'elle n'engage pas le prochain CA, ni l'équipe qu'il désignera en 2012.

Bien des projets d'utilisation des RCE par la direction de Lille 1 méritent de faire l'objet d'un véritable débat public. Ainsi par exemple :

- *La diffusion par le vice-président chargé de la valorisation des personnels, en tant que document de travail au groupe référentiel des tâches, d'un exemple de modulation pluriannuelle des services (Lyon 1) ne laisse aucun doute sur les intentions de certains membres de la direction.*
- *La politique des primes comme politique de gestion des ressources humaines : quand les syndicats alertent sur la mise sous pression des personnels des services financiers et comptables et des personnels par le passage aux RCE, on leur répond en CTP qu'une enveloppe spécifique de primes est prévue ; quand les personnels enseignants et enseignants-chercheurs alarment sur la difficulté de plus en plus grande de mener à bien l'ensemble de*

leurs missions, on avance une "prime d'excellence pédagogique" pour les aider à faire le deuil de leurs autres activités.

La lecture des indicateurs de comparaison entre les six universités publiques régionales que nous avons pu nous procurer montre que des questions telles que la dévolution du patrimoine immobilier font partie de la feuille de route que le PRES écrit, fixant désormais pour la communauté universitaire et en lieu et place de leurs représentants légitimes, les convergences politiques à atteindre. Pourquoi cette direction qui présente dans son projet de charte des principes tels qu'"assurer la consultation préalable et l'information de chacune des instances" n'est pas à même de débattre de la politique qu'elle défend au sein du PRES face à ses conseillers ?

Aussi, avec ou sans charte, nous appelons à voter contre le passage anticipé aux RCE. »

Selon Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT), Christophe VUYLSTEKER vient de souligner une grande part des problèmes soulevés par le passage aux RCE. Pour lui, le dialogue qui s'instaure aujourd'hui est compliqué parce qu'on a des arguments techniques pour un passage anticipé aux RCE face à une vision politique de la loi LRU et de la mise en place des RCE. « Ces deux éléments ne sont pas conciliables puisque de toute façon vous nous posez une question sur la date optimale du passage aux RCE, or, pour nous, cette date c'est le lendemain de la fin du monde ». Il ajoute qu'il pourrait évoquer certaines impréparations, mais ce serait faire injure aux personnes qui ont travaillé sur le sujet ; Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la bonne foi de l'équipe de direction, ni de contester que les services font ce qu'ils peuvent pour que ce passage se fasse dans les meilleures conditions. Le problème est que Valérie Pécresse pourrait se targuer d'avoir fait passer aux RCE un maximum d'universités avant la date fatidique de 2012. Le vote qui aura lieu n'aura rien de personnel, ni de vindicatif envers les personnes qui ont préparé le dossier ; simplement les syndicats ont toujours combattu la loi LRU et combattent la mise en place des RCE. De même que le SNESUP a appelé nationalement et localement à voter contre le passage aux RCE, la CGT appelle également à voter contre ce passage aux RCE.

Pour Yann SECQ (O&I), l'autonomie qui est revendiquée n'est qu'une simple décentralisation de la gestion financière et de la gestion humaine, ce qui implique que les personnes qui vont diriger les établissements vont être transformés en gestionnaires voire en entrepreneurs quand on prend en considération les évolutions en matière de fondations et la dévolution du patrimoine. On s'éloigne de plus en plus de ce qui devrait être fondamental dans l'université : la collégialité. Avec ces choses qui se mettent en place, on va avoir des métiers de spécialistes, on aura les chercheurs, les enseignants d'un côté et des administratifs ou des politiciens d'un autre côté. D'un point de vue technique, Yann SECQ souhaite avoir des éclaircissements sur certains éléments : Ainsi, il est prévu qu'il y aura un vote du CA sur la répartition des emplois statutaires et non statutaires, alors qu'avant on faisait remonter des demandes au ministère qui suivait ou pas. Ce vote est-il de la même nature que le vote du budget (conditions de quorum et de majorité) ou n'est-ce juste qu'un avis ? La seconde question porte sur la masse salariale. Celle-ci étant transférée à l'université, comment sont prises en compte l'année d'après les évolutions des carrières et l'ancienneté ?

Jean D'ALMEIDA (DPE) précise qu'il s'agit d'un débat important. Nous avons une mission importante qui nécessite une université de qualité. Il déclare souhaiter une université majeure et non une université sous tutelle, qui nous permette de discuter d'égal à égal avec les organismes de recherche, la région, le ministère. Cela se prépare, s'organise. Il est sûr que, malgré les critiques que les uns et les autres peuvent formuler contre la loi LRU, on devra passer aux RCE ; la direction nous a présenté un certain nombre d'arguments pour ce passage aux RCE et laissant penser que Lille 1 est prête, ajoute-t-il. La question fondamentale qui se pose est de savoir quel est l'intérêt de Lille 1 de passer aux RCE en 2011 plutôt qu'en 2012. Au vu des éléments présentés, une fois résolue la question de la préparation, il faut revendiquer une plus grande responsabilité pour les universités ; Jean D'ALMEIDA pense, pour ces raisons, qu'il faut passer aux RCE en janvier 2011.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) estime qu'il ne faut pas mêler la contestation relative à la loi LRU et la question précise qui est aujourd'hui posée. Pour lui, il est courageux de la part de la présidence et de son équipe de s'attaquer à ces choses-là en avance, lesquelles devront de toute façon nous être appliquées. Il faut donc aborder cette question au mieux en essayant de préserver l'esprit universitaire que tout le monde souhaite maintenir. Il fait le constat qu'avant on avait un cadre, lequel, s'il n'était pas rempli, retournait à l'Etat, alors que désormais l'université aura plus de maîtrise de celui-ci. L'université semble bien armée ; elle devra cependant opérer un renforcement de ses ressources humaines ; il faudra être vigilant dans notre gestion mais également dans la préservation des valeurs universitaires qui ont été rappelées par Yann SECQ. Il conclut en lançant à l'assemblée « *n'ayez pas peur !* ».

Le président souhaite réagir à un certain nombre d'interventions, dont certaines lui posent politiquement problème. Il n'est pas correct, selon lui, de vouloir faire passer la proposition de la direction de l'université pour une position purement technique. Son intervention devant le CTP, puis le CA, était éminemment politique. C'est pour des considérations politiques qu'il est proposé de passer aux RCE au 1^{er} janvier 2011 et non au 1^{er} janvier 2012. La question est politique y compris dans ses implications techniques, c'est-à-dire dans la capacité à poursuivre les politiques de Lille 1. Faut-il poursuivre ces politiques ou les arrêter ? Dire que l'on agit en purs administratifs est faux précise-t-il. Dire que le seul élément apporté par la direction est une charte n'est pas vrai. Des arguments politiques ont été apportés. Faire feu de tout bois est facile ; prendre comme argument la diffusion par un vice-président, au sein d'un groupe de travail, d'un document destiné à nourrir la réflexion, pour faire à la direction un mauvais procès d'intention, n'entre pas dans le cadre d'un débat sérieux.

La proposition de l'équipe de direction consiste à dire que nous avons, de toute façon, l'obligation de passer aux RCE. Elle propose d'y passer le 1^{er} janvier 2011, afin de mettre en œuvre et garantir la politique qu'elle mène depuis trois ans, dans un cadre collégial, dans un cadre où les principales décisions sont prises par le conseil d'administration après consultation, pour un certain nombre de questions, du CEVU et du CS. Toutes les décisions stratégiques relèvent du CA, il n'en sera pas autrement. Nous souhaitons, insiste le président, poursuivre la politique mise en œuvre et la conforter pour l'avenir. Il y a dans les RCE des marges de manœuvre ; on en a discuté en CTP. Ces marges de manœuvres sont, dans une hypothèse basse, de l'ordre de 0,8 à 1% de la masse salariale. Nous nous sommes engagés dans une politique de primes ambitieuse pour les personnels BIATOSS ; nous nous engageons à la poursuivre. Les marges de manœuvre sont également liées à la politique sociale qui va désormais relever de notre compétence. Il faut la mettre en place maintenant ; il ne sera pas possible de le faire dans les derniers mois du mandat. Ce sont ces différents aspects qu'il est demandé de prendre en compte. Il est de la responsabilité de chacun de les accepter ou de les rejeter, mais il ne faut pas que de faux arguments soient avancés. La décision est politique, non technique, dire le contraire serait une injure.

Moussa NAIT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) pense qu'il y a deux niveaux de débat. Un premier niveau consistant à dire que les RCE, que la loi LRU, participent à une stratégie de démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le deuxième niveau de débat consiste à dire qu'on est dans un contexte donné, celui de la loi LRU, et qu'il convient de passer aux RCE parce qu'on n'a pas le choix. Sur 51 universités déjà passées aux RCE, quel bilan peut-on tirer ? Moussa NAIT-ABDELAZIZ affirme que ce qu'il en sait ne le rassure pas du tout. On assiste selon lui à une précarisation des personnels ; on assiste à un démantèlement de toutes nos activités de formation et de recherche qui fondent notre existence. Certes les RCE peuvent donner des marges de manœuvre, mais celles-ci dépendent de l'engagement de l'Etat. Il conclut qu'on ne peut politiquement voter pour le passage aux RCE alors qu'on a combattu la loi LRU. Si le rôle de la direction de l'université consiste en outre à faire fonctionner l'établissement dans un contexte donné, celui des élus (syndicaux) consiste pour partie à pointer les méfaits d'une loi et à s'y opposer fermement.

Eric NOEL (SGEN-CFDT) déclare qu'il ne reviendra pas sur la loi LRU, mais qu'il centrera son intervention sur le passage anticipé aux RCE au 1^{er} janvier 2011. Cette intervention s'inscrira dans une démarche triple :

- Une démarche d'information auprès de tous les membres du CA, de toutes les organisations présentes au CA et qui ne le sont pas au CTP ;
- Une démarche d'appel à la collaboration des différentes instances pour accompagner la notion de mise en œuvre (mise en place d'un observatoire de l'université) ;
- Une démarche de précision quant à ce qu'on souhaite mettre derrière cet observatoire.

Eric NOEL donne lecture de la déclaration du SGEN-CFDT :

« Lors du comité technique paritaire du 7 mai 2010 portant sur la mise en place des RCE, le SGEN-CFDT a proposé la création d'un observatoire de l'université Lille 1. Nous pensons en effet que le déploiement, la mise en œuvre de politiques transversales à différents aspects de la vie de l'université (finances, personnels, social...) nécessite l'existence d'une structure qui aura pour objectifs :

- *De faciliter l'appropriation par les conseillers et les membres des commissions statutaires de l'information pour ces dossiers transversaux à plusieurs conseils ou comités statutaires ;*
- *D'analyser les informations disponibles ;*
- *D'interroger et d'alerter sur des risques, dérives ou inquiétudes potentielles à partir des informations disponibles.*

L'observatoire (c'est le nom que nous lui donnons aujourd'hui ; appellation susceptible d'évolution) n'aura en aucun cas un pouvoir décisionnel ; son rôle d'alerte ne se substitue pas aux conseils, commissions, équipe de direction quant à la mise en œuvre et aux décisions qui pourraient découler de ces alertes.

Le SGEN-CFDT demande que le suivi du passage aux RCE de l'université Lille 1 soit la première mission confiée à cet observatoire. En effet, le SGEN-CFDT, s'il est favorable à une autonomie des universités, ne voit pas dans les RCE le dispositif dont elles ont besoin. Le cadrage proposé par la direction de l'université vise une application de la loi dans le respect des valeurs portées par notre université. Cependant, la portée des mesures a une incidence forte sur les aspects budgétaires, l'organisation du travail ou les emplois et justifie pleinement qu'un suivi particulièrement vigilant de la mise en œuvre soit mis en place. »

Eric NOEL tient à remercier le président pour les réponses apportées aux questions posées en CTP, notamment concernant les coûts du passage aux RCE, sur les moyens mis en œuvre et sur l'utilisation des marges dégagées par le passage aux RCE ;

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) précise que si le sujet est éminemment politique, la liste présentée par l'UNSA n'oublie pas qu'elle a été élue par les personnels BIATOSS. Il fait état du texte déposé par l'UNSA :

« Lors du comité technique paritaire du 7 mai 2010, l'UNSA a évoqué un certain nombre de points qui lui paraissent importants dans la mise en place des responsabilités et compétences élargies à l'université Lille 1, à savoir les ressources propres, les emplois, la gestion, le système d'information. Je tiens à remercier le président pour le courrier adressé à mon nom et remis en main propre, courrier dans lequel il s'efforce de répondre aux différentes questions que nous avons soulevées en CTP. L'intérêt inhabituel constaté par rapport à nos interrogations doit être salué comme il se doit, le sujet étant sans aucun doute de grande importance pour notre avenir.

Ce courrier revient sur le rapport d'audit de l'IGAENR, puis sur la visite de la délégation ministérielle du 11 mai dernier et dont la conclusion retient, pour être bref, la capacité de l'université Lille 1 à passer aux RCE. Nous n'avons pas, a priori, à remettre en cause cette conclusion.

Pas de réponse par contre concernant le système d'information. Si la gouvernance du système d'information relève de la gouvernance de l'établissement, le directeur du système d'information (ou à défaut le directeur informatique) doit en faire partie également et s'y impliquer pleinement en ayant les compétences de manager et d'informaticien. Ces compétences ne sont pas en œuvre actuellement.

Nous nous attacherons aujourd'hui à évoquer les préoccupations des personnels que nous représentons (BIATOSS) au travers de notre organisation syndicale et expliquer le sens de notre vote à la question qui nous est posée.

Notre demande d'un vice-président BIATOSS, qui existe dans d'autres universités, n'a jamais aboutie. C'eût été pourtant un signe fort envoyé aux personnels. Nous ne sommes pas présents au sein de la gouvernance de l'établissement.

La création d'un statut de l'élu, pourtant annoncé par l'équipe en place dans le contrat de début de mandat, et maintes fois redemandée par notre syndicat, est tombée dans les oubliettes. Comment seront appréciées les charges toujours plus importantes et complexes, vu les dossiers à l'étude, qui pèsent sur les épaules des personnels élus et en particulier ITRF, si un jour une prime de fonctions et de résultats venait à leur être appliquée ? Si rien n'est fait, comme c'est le cas, il sera de plus en plus difficile d'intéresser des personnels à s'investir dans les conseils et commissions au détriment de leur carrière.

Au niveau national, notre syndicat demande, depuis le passage à la loi LRU, une harmonisation des carrières du personnel technique et administratif de l'enseignement supérieur et de la recherche telle que préconisée par le rapport Schwartz. Nous souhaitons un statut unique pour l'ensemble des personnels BIATOSS.

Cette demande, restée à ce jour sans réponse, nous semble d'autant plus impérieuse qu'avec le passage aux RCE :

- *Les pratiques des universités en matière de gestion des relations humaines seront de plus en plus diverses et aboutiront inmanquablement à des dérives ;*
- *Les écarts de rémunérations entre personnels administratifs et techniques vont se creuser au détriment des derniers cités. Le courrier que j'ai reçu est significatif sur ce sujet, je cite : "Le ministère alloue une enveloppe de crédits de 250 000 € au titre du surcoût lié au passage aux RCE, dont une part peut être affectée à l'enveloppe de primes, ce qui permettra de reconnaître moralement et financièrement les efforts de chacun." Seules les quelques personnes dans les services centraux et les composantes ayant participé activement à la mise en place des RCE verront leurs primes augmentées ; la grande majorité des autres ne pourra que constater ce que nous pressentons depuis la mise en application de la loi LRU, à savoir une inégalité de traitement entre les personnels.*

Autre fait avéré et combattu par notre syndicat, des personnels des universités et établissements passés aux compétences élargies ne perçoivent plus certaines prestations sociales interministérielles ; c'est ainsi que certains collègues ne peuvent plus prétendre aux chèques vacances et aux chèques emploi service (CESU). Un courrier adressé par notre secrétaire national à la ministre en date du 6 mai est à ce jour sans réponse.

Nous terminerons enfin en rappelant notre déclaration préliminaire au CA du 19 mars qui relevait le très grand malaise éprouvé par les personnels, concentré pour une bonne part au sein des services centraux et qui se terminait par trois propositions. Le président avait affirmé être attentif à ce qui venait d'être dit ; mais quelle suite a été donnée à ces propositions constructives et de bon sens ?

Qu'est devenue la commission sur le harcèlement mise en place par Sandrine Rousseau et à propos de laquelle nous avons longuement débattu en CA ?

Nous pensons que les personnels BIATOSS n'ont rien à attendre de ces nouvelles dispositions que des effectifs qui se réduiront comme peau de chagrin, une charge de travail de fait toujours plus importante, une carotte constamment pendue devant leur nez par le biais de primes de résultats, une dégradation des relations de travail entre collègues, une considération toujours plus infime, une disparition à terme des commissions paritaires qui n'auront plus lieu d'être et enfin un allongement de la durée du travail dont nul aujourd'hui ne peut prédire l'étendue.

Ces faits, révélateurs du poids infinitésimal qui nous est accordé au sein de l'université ainsi qu'au sein du conseil d'administration, font que l'UNSA votera contre le passage de l'université Lille 1 aux responsabilités et compétences élargies au 1^{er} janvier 2011. »

Pour Francis GUILBERT (DPE), certains sont dans le passé ; la loi LRU n'est plus le sujet du débat puisqu'elle est promulguée. Il ne voit pas en quoi voter contre le passage anticipé aux RCE reviendrait à remettre en question la loi. Quand on parle de passage aux RCE, il faut bien comprendre que la question est celle d'un passage anticipé, puisque la loi sera effective au 1^{er} janvier 2012. Quels sont les choix ? Après avoir entendu l'UNSA, il faut certes être vigilants sur un certain nombre de points. Outre la dimension politique, il faut également prendre en compte la dimension stratégique et la dimension humaine. Sur la dimension stratégique, on est désormais dans un environnement concurrentiel ; 51 universités sont déjà passées aux RCE, certes on n'a pas de bilan complet, mais aucune université n'a, à ce jour, déposé le bilan. Ce passage peut également nous donner des marges de manœuvre pour les personnels ; notamment pour les personnels en situation difficile, en fin de contrat par exemple. Il faut plutôt être dans le registre du proactif que du réactif ; il est préférable d'anticiper les événements avant que ceux-ci nous poussent. Il est également plus favorable de travailler dans la construction que sous la contrainte. Enfin, sur la dimension humaine, on est tous portés à remettre à plus tard ce que l'on pourrait faire aujourd'hui. Il faut prendre en compte les acteurs internes et les acteurs environnementaux. Plus on retarde, plus on maintiendra les personnels dans l'inquiétude. A partir du moment où l'on a pris le risque de faire ce pas, ça soulagera un certain nombre de personnels, même si des contraintes vont peser sur ceux-ci. S'agissant des acteurs environnementaux, si nous passons aux RCE contraints et forcés, nous n'apparaîtrons plus comme une université dynamique et proactive, ce que nous avons été jusque-là.

Pour Jérôme RIEDI (DPE) on assiste à une litanie d'argumentaires consensuels et conventionnels. 51 universités sont passées aux RCE sous la contrainte ; soyons proactifs, n'y passons pas, voyons ce qui se passe, ça va nous laisser des marges de manœuvre, nous pourrions réfléchir et de nous préparer hors de toute contrainte. Il estime les arguments favorables aux RCE un peu courts. On a eu une présentation technique par le directeur général des services, qui était utile, informative, mais sans grande surprise non plus. Il n'y a rien politiquement sur la table aujourd'hui pour dire qu'il faut y passer. La question de la préparation ou non de l'université est une question technique ; la question de passer aux RCE de façon anticipée ou non est politique. Il y a une différence entre le choix politique pour l'université Lille 1 et le choix politique pour le système global d'enseignement supérieur que les syndicats ont à faire nationalement. Les positions de ces deux points de vue sont difficilement compatibles. On peut critiquer les positions nationales des syndicats, mais elles s'inscrivent dans un contexte économique et politique particulier et de non-respect par le gouvernement de ses engagements en matière d'éducation.

Selon Elena SOFLAU (SUD-Etudiant), toute institution devant subir un changement a besoin d'une période d'adaptation. Il a été question de bilans ; ces bilans, on ne les aura pas avant 3, 4 ou 5 ans. Elle estime qu'il faut peut être passer aux RCE en 2011 afin de permettre à cette équipe de direction de mettre en place le changement, parce que la question est aussi de savoir si, en 2012, la nouvelle équipe pourra poursuivre le travail réalisé conclut-elle.

Pierre LOUART (O&I) rappelle qu'il est défavorable à de nombreux aspects de la loi LRU, mais être opposé à une loi ne doit pas être paralysant pour le reste du temps. La loi est passée, elle oblige à un certain nombre de choses et on devra y passer que ce soit en 2011 ou en 2012. Il affirme qu'un éventuel changement politique national en 2012 ne changera rien aux dispositions de la loi LRU. On

n'a donc pas d'alternative sur les grands principes mis en place par la loi LRU. Mieux vaut donc essayer d'organiser des dispositifs d'adaptation par rapport au texte qui nous permettent de faire les choses le mieux possible, en mettant en place des mécanismes de démocratie interne. Contrairement à ce qui a été dit par Moussa NAIT-ABDELAZIZ, Pierre LOUART fait état d'informations claires et nettes auprès de 25 directeurs d'IAE dont environ la moitié sont dans des universités passées aux RCE ; l'analyse n'a rien à voir avec les RCE ; elle a à voir avec la capacité de gouvernance des présidents d'université et de leur conseil. Le problème est bien dans un contrôle de l'activité et dans une capacité de veiller à ce que les choses se passent dans la démocratie, dans la concertation et dans la transparence, plutôt que dans la remise en cause d'une technique. L'université est une institution qui, pour défendre ses valeurs se doit aussi d'être une organisation. Puisqu'on est obligé de passer aux RCE, passons-y le plus vite possible avec une équipe qu'on connaît, avec laquelle on a pu construire une relation de confiance et mettons notre poids politique de vigilance en interne et en externe là où nous pouvons agir. Pierre LOUART salue l'initiative d'une charte à condition qu'elle soit mise en place avec le plus d'ouverture et de démocratie possible, parce qu'elle mettra en œuvre des valeurs dans lesquelles on réalisera ces compétences élargies ; il soutient également la proposition du SGEN proposant la création d'un observatoire permettant de vérifier l'évolution du processus.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) souhaite que la politique qui sera menée avec les RCE soit éclaircie. Bien sûr il y a des politiques menées actuellement, pour lesquelles on a souvent voté favorablement. Mais il ne faut pas faire l'impasse sur les nouvelles compétences (modulation des services, recrutements des contractuels en enseignement et en recherche) sur lesquelles on n'a aucune position claire de l'équipe de direction. Christophe VUYLSTEKER dit attendre des réponses sur ces autres aspects. La charte proposée, outre que de trop nombreux points ne sont pas évoqués, n'engagera que le CA actuel et que ceux qui voudront bien la suivre ; il ne s'agira pas d'un texte fondateur. Pourquoi ne pas en fixer les dispositions dans les statuts qui eux sont contraignants ?

Pour Jean D'ALMEIDA (DPE), il est de notre responsabilité commune de faire fonctionner l'université que l'on soit d'accord ou non avec le gouvernement. La seule question qui se pose est quel est l'intérêt de notre université ? Si on est prêt, il faut y aller et profiter des souplesses offertes en 2011 plutôt qu'en 2012. Il est évidemment normal que chacun garde ses positions sur la loi LRU, mais il ne s'agit pas de ça aujourd'hui.

Yann SECQ (O&I) regrette de n'avoir pas eu de réponses aux questions techniques qu'il a posées. Sur la question de la collégialité, ce qui est primordial, c'est le travail en commissions. Pourquoi pas un observatoire ? Mais il préférerait qu'on se serve d'abord des commissions existantes, dans lesquelles on n'a pas réellement les débats que l'on devrait avoir. Pourquoi ne pas avoir ainsi travaillé la charte en commission des statuts ? Yann SECQ souhaite donner une explication de vote : On n'a pas approuvé le compte financier cette année à cause de soucis liés à la mise en place de SIFAC ; on a également eu des informations inquiétantes sur la gestion de la trésorerie ; on n'a pas eu d'informations sur l'évolution du déficit du CUEEP (le président conteste cette affirmation). On voit par ailleurs la complexité du système d'information, sans avoir de vision globale sur son évolution. Il fait état de sa perplexité face aux rapports sur le passage aux RCE : il y a des points négatifs importants et également des points positifs ; il est ainsi difficile de se faire une idée. Pour ces raisons, il déclare qu'il votera contre le passage aux RCE, rappelant qu'il aurait été souhaitable d'être plus impliqués par exemple en commission des finances ou en commission des statuts.

Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT) rappelle qu'il est des lois auxquelles il est bon de s'opposer. Par ailleurs, il estime que dans notre métier, les réformes successives font que nous travaillons dans une sorte de précipitation perpétuelle. Aller au-delà de la précipitation n'est pas le plus sûr moyen de se donner du temps. On aurait intérêt à attendre 2012 ; il n'y a rien d'urgent à passer aux RCE. Ce temps gagné nous permettrait d'échapper aux pièges. Il donne l'exemple de SIFAC pour lequel un petit problème technique peut poser un gros problème.

Moussa NAIT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) considère n'avoir entendu aucun argument convainquant au sein de l'assemblée pour le passage anticipé aux RCE. Il précise que ce qui sépare le SNESUP et

la CGT des partisans du passage aux RCE, c'est que les syndicats n'acceptent pas le cadre dans lequel ces RCE s'inscrivent ; il y a des moments où il faut faire acte de résistance conclut-il.

Yves NOEL (SNPTES-UNSA) souhaite apporter une précision concernant l'application SIFAC et l'impossibilité de sortir le compte financier : Pour en avoir discuté avec la spécialiste de l'application au CRI, il affirme que le logiciel fonctionne et que l'on se trouve plutôt confrontés à un problème d'appropriation de ce produit complexe qu'à un réel dysfonctionnement technique.

Le président relève qu'il y a tout de même eu une position officielle des agents comptables, au niveau national, sur la question.

L'agent comptable confirme que le logiciel fonctionne, mais qu'il est réellement très complexe.

Le président, revenant au débat, rappelle que la question qui est posée est celle de la poursuite ou non des politiques engagées depuis 3 ans et que c'était là le sens de son propos liminaire.

Pierre LOUART (O&I) relève pour sa part qu'un outil de gestion n'existe que quand il est mis en place ; on ne peut jamais savoir avant le processus d'implantation ce que ça va devenir. S'il faut être vigilant dans la mise en œuvre, il ne faut pas attendre que ça se passe, parce que dans ces conditions, rien ne se passe.

Elena SOFLAU (SUD-Etudiants) ajoute que, selon elle, toute université doit développer sa propre manière d'adaptation en fonction de ses ressources, de ses compétences et de son éthique ; l'université est une organisation qui change et qui s'adapte. Il semble difficile d'attendre qu'un bilan complet soit fait avant de passer à l'action. On peut certes attendre 2012, certains le pensent ; mais quel est le meilleur conseiller : le temps ou l'expérience et l'action ? Elena SOFLAU penche plutôt pour cette seconde solution.

Le président en réponse à la question sur l'observatoire, précise que, pour lui, mettre en place un tel observatoire a du sens, non pas pour mettre en œuvre les RCE, mais pour s'intéresser à l'ensemble des politiques menées par l'université.

Pour Yves NOEL (SNPTES-UNSA), il est du rôle du CTP de s'occuper de ces questions.

Le président répond que si le CTP est évidemment concerné, il n'est cependant pas inutile de discuter de la mise en place de cet observatoire.

Eric NOEL (SGEN-CFDT) rappelle que le SGEN a envoyé sa proposition aux autres organisations afin d'en discuter avec elles et qu'il n'a pas eu de réponse, mais qu'il est toujours prêt à en débattre.

Le président donne la parole au directeur général des services afin qu'il apporte une réponse technique aux questions posées par Yann SECQ.

Le directeur général des services précise que, sur les emplois, le CA va voter sur un nombre d'ETP ouvert au budget, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. Aujourd'hui le vote sur la campagne d'emplois se traduit par une liste par laquelle on propose au ministère des créations ou des rehaussements ; ce dernier décidant au final des attributions. Demain, l'université aura la maîtrise de ses choix dans la limite de la masse salariale dont elle disposera et du nombre global d'emplois. S'agissant de l'évolution de la masse salariale, on aura la responsabilité de la calculer de façon prévisionnelle. Cette prévision sera transmise au ministère en septembre/octobre. Un deuxième rendez-vous aura lieu avec le ministère en mars/avril ; en effet, le calcul opéré en septembre/octobre repose pour 8 mois sur la réalité du consommé de l'année n-1 et pour 4 mois sur la prévision non encore réalisée au moment où l'on rencontrera le ministère. Sur la question de l'évolution globale du système d'information, on a la chance d'avoir au CRI des personnels très performants, en particulier sur l'entrepôt de données, Lille 1 fournissant à l'AMUE un module de développement Business object qui permet par exemple d'avoir un

système d'information et des tableaux de bord réalisés à partir de Business object sur les bases SIFAC. Sur le système d'information, le choix sera de se caler sur les produits nationaux de façon à être inter opérables et à avoir un système cohérent. Sur la question du renforcement des ressources humaines, celui-ci a été anticipé depuis 2009. On aura ce qu'il faut comme emplois notamment de cadre pour renforcer la structure RH : un ingénieur sur l'aide au pilotage ; un poste sera consacré au suivi de masse salariale et du plafond d'emploi ; un recrutement est en cours pour le contrôle interne et financier ; un concours d'IGE est organisé pour les affaires générales ; un cadre en poste actuellement postule pour assurer la fonction de contrôle de gestion. À cela s'ajoute un renfort d'agents de niveau C ou B, de l'ordre de 6 emplois. Concernant les aspects métiers, il y a évidemment une certaine inquiétude ; mais on a beaucoup travaillé sur les formations et on a rencontré les personnels pour leur expliquer qu'il s'agissait d'une évolution et non d'un changement fondamental de métier. Il conclut en précisant que les personnels ne travailleront pas plus, mais qu'ils travailleront différemment ; l'organisation permettra d'avoir une charge par agent inférieure à celle d'aujourd'hui.

Le président clôt le débat. Il rappelle que le conseil compte 28 membres (dont le président) ; que la demande de passage aux RCE nécessite un vote à la majorité absolue des membres en exercice du conseil, soit 15 voix, les abstentions étant comptabilisée avec les voix contre.

Le président soumet au vote du conseil, dans les conditions fixées aux articles L. 711-7 et L. 712-8 du code de l'éducation la demande de l'université à bénéficier des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines à partir du 1^{er} janvier 2011.

Approuvée par 17 voix pour et 9 voix contre (délibération n° 2010-21).

3) Délibération sur les tarifs 2010-2011 de la formation continue

Martine CARETTE, directrice du SUDES, présente les tarifs 2010-2011 de la formation continue annexés aux documents préparatoires du conseil. Elle souligne notamment que ces tarifs ont été élaborés en concertation avec les différentes composantes ayant une activité de formation continue mais aussi avec les différentes universités de la région. Il y a même eu un travail en réseau au niveau national, notamment en ce qui concerne la validation des acquis de l'expérience, de manière à avoir une tarification à peu près homogène. La proposition faite au conseil est quasiment identique à celle présentée l'année dernière, ce en attendant les profonds changements qui vont s'opérer à l'avenir.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) pose la question de l'évolution en nombre des bilans de compétence et de la VAE.

Martine CARETTE répond que la VAE dans l'enseignement supérieur stagnerait plutôt, voire diminuerait légèrement, sans doute en raison d'un autre usage de la VAE. Quant au bilan de compétence, il s'agit d'une activité qui augmente en raison d'une importante convention avec le Pôle Emploi. Pour les salariés pris en charge par le FONGECIF, c'est une activité qui est relativement stable. Une certaine augmentation devrait être constatée du fait de nombreux accords signés à destination des agents des collectivités territoriales.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) estime qu'il serait judicieux de se positionner sur les bilans de compétence à destination des seniors et d'établir des relations avec le réseau des DRH pour les inciter à passer par l'université.

Francis GUILBERT (DPE) constatant que l'inscription dans les diplômes de type licences généralistes n'est assujettie qu'au seul règlement des droits d'inscription, estime que si on impliquait un peu plus financièrement les personnes concernées, ça les motiverait davantage (le cas des demandeurs

d'emploi étant mis à part). Il remarque qu'il est de pratique courante que les salariés qui s'inscrivent seuls dans de tels diplômes se font rembourser, en frais divers, leur inscription par leur entreprise, laquelle économise ainsi sur son budget formation continue.

Martine CARETTE répond que le fait de ne facturer que les droits d'inscription pour ces diplômes vient d'un accord historique passé avec le FONGECIF Nord-Pas-de-Calais par lequel on a négocié une prise en charge à taux plein des formations aménagées ou spécifiques à l'accueil des salariés, lesquelles entraînent des coûts différents des formations non spécifiques à ce public. Tout ceci changera vraisemblablement avec l'évolution prochaine du système de tarification.

Pierre LOUART (O&I) se déclare assez surpris de certaines décisions prises par la commission de validation des acquis professionnels, lorsqu'elles s'opposent à l'avis du directeur de la formation concernée. En d'autres termes, en quoi cette commission VAP a-t-elle le droit, à la suite de l'acceptation d'inscription d'un responsable de la spécialité en question, de décider d'une autre orientation ?

Martine CARETTE répond que la commission ne rend qu'un avis, la décision étant prise par le président ou par le vice-président chargé de la formation.

Salah MAOUCHE, vice-président du CEVU, précise que la VAP est une autorisation à présenter sa candidature à une sélection ; son rôle n'est pas de décider une acceptation ou non dans une formation.

Pierre LOUART souhaite que les choses soient clairement établies.

Le président soumet les tarifs 2010-2011 de la formation continue au vote du conseil.

Approuvés par 26 voix pour (délibération n° 2010-22).

4) Questions diverses

Yann SECQ (O&I) demande que la motion qui a été votée lors de la dernière réunion du CA (demandant la réunion des CA des trois universités lilloises) soit diffusée en interne et transmise aux présidents de Lille 2 et Lille 3.

Le président informe le conseil qu'un texte commun a été rédigé par les présidents d'université et les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur concernant l'université régionale, ce texte présentant quelques grandes orientations a été envoyé aux conseillers qui devraient le recevoir ce jour. Il a pour objet d'engager un débat dans chacun des établissements concernés. En ce qui concerne Lille 1 le président souhaite engager la même procédure que celle qui a été utilisée pour le projet d'établissement. Il y aura donc un appel à contributions (contributions des listes présentes dans les conseils, des conseils de composantes ou de laboratoires, contributions individuelles...) sur une durée de quatre semaines ; une assemblée générale sera convoquée, suivie d'une assemblée des trois conseils et d'un débat en CA. Il s'agit là d'une première étape de la réflexion, destinée à définir les grands principes que l'on souhaite imprimer au projet d'université régionale.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) pense que quatre semaines est une période très courte pour apporter des contributions et il s'interroge sur la procédure qui sera suivie dans les autres établissements. Enfin, il note qu'il est question de débats ; il demande donc si un vote sera organisé.

Sur ce dernier point, le président relève qu'il appartient au CA de se prononcer sur les grandes orientations politiques concernant l'université. Sur le délai de 4 semaines, il note qu'une assemblée des trois conseils a été réunie le 5 mars et qu'un « café du président » a été organisé sur le sujet le 1^{er} avril. Certains ont déjà réfléchi puisque des contributions sont même parues dans la presse. Enfin il précise

qu'il s'agit d'une démarche de réflexion progressive et que nous en sommes à la première étape de celle-ci. S'agissant des procédures suivies dans les autres établissements, le président relève qu'il ne peut imposer aux autres la même démarche que celle suivie par Lille 1, chaque établissement autonome établissant ses propres modalités de discussion.

Moussa NAIT-ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) ayant noté que Pierre de Saintignon était le nouveau représentant du Conseil régional au CA de Lille 1, espère qu'on entendra sa voix sur le sujet et qu'il exprimera la position du Conseil régional en CA.

Le président répond que le Conseil régional se préoccupe fortement de l'université en région et qu'il sait que la vice-présidente du conseil régional chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche s'exprimera sur cette question.

Pierre LOUART (O&I) insiste sur l'importance d'une politique de recherche et d'enseignement supérieur qui soit cohérente en région, notamment en ce qui concerne le recrutement des enseignants-chercheurs afin d'attirer les meilleurs candidats possibles.

Yann SECQ (O&I) demande si le conseil régional s'est prononcé par un vote sur l'université régionale.

Le président répond que Sandrine Rousseau, nouvelle vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est exprimée et qu'il suppose que ce faisant, elle exprimait la position du conseil régional.

Yann SECQ (O&I) tient une nouvelle fois à insister sur l'importance d'une rencontre entre les trois universités lilloises, précisant que la position de Lille 2 n'apparaît pas comme étant acquise.

Le président répond que l'élaboration d'un texte commun aux établissements, soumis à débat facilitera déjà la discussion entre établissements.

La séance du conseil d'administration plénier est levée à 17h30.

Le Directeur général des services,


Patrice SERNICLAY

Le Président,


Philippe ROLLET